

Année 2021

N° 1



la Dinantaise

Qué novèles ?

Editeur Responsable :

Omer Laloux



EDITORIAL

Nous revenons vers vous en ce début d'été et ce beau temps revenu pour vous donner des nouvelles de l'évolution de la Société depuis notre dernier bulletin de décembre 2020.

Ce début d'année a encore été marqué par cette terrible pandémie qui nous a obligés à adopter un comportement approprié. Nous sommes toutefois restés présents tant au bureau (horaire décalé, présence limitée, télétravail et gestes barrières) que sur le terrain (nos équipes techniques ont travaillé d'arrache-pied).

2020 fut certainement une année particulière.

Elle restera gravée dans les mémoires et dans l'Histoire. De la pandémie de Covid-19 à la défaite de Donald Trump, en passant par la mort de George Floyd et la double explosion au port de Beyrouth : retour sur une année à part. Le magazine Time la considère comme la "pire année de l'Histoire". Pour beaucoup, 2020 restera dans les mémoires comme l'année qui a vu l'arrivée d'un virus meurtrier bousculer nos habitudes et fragiliser l'économie et les structures sociales dans le monde entier. Désormais historique, cette année ne saurait pourtant se résumer au Covid-19 :

1. Confinement mondial : L'événement pourrait facilement figurer dans un scénario catastrophe. Partout dans le monde, des populations entières ont été appelées dès le mois de février à rester chez elles confinées et à limiter autant que possible leurs déplacements pour freiner la propagation du Covid-19 et soulager les hôpitaux. La Chine – et plus particulièrement la ville de Wuhan, épicentre de l'épidémie – a été la première à confiner ses habitants, le 17 février. Une mesure d'abord observée curieusement, avant d'être imitée par des dizaines de pays quelques semaines plus tard. La planète entière a marqué une pause au printemps dernier. Pendant plus de deux mois, la plupart des commerces ont fermé leurs portes, tout comme les écoles et les lieux culturels, privant d'activité des millions de personnes. Le télétravail et le suivi scolaire se sont imposés dans les foyers avant de rouvrir et puis voir poindre les premiers effets d'une deuxième vague à la rentrée., puis d'une troisième ensuite.

2. La course aux vaccins : Face à une pandémie meurtrière, les scientifiques ont redoublé d'efforts pour tenter de développer le plus rapidement possible un vaccin contre le Covid-19. Ces derniers mois, la course aux vaccins s'est aussi illustrée par une bataille de chiffres aussi spectaculaires que difficiles à interpréter pour le grand public ce qui a occasionné beaucoup de méfiance et découragé, malheureusement pour l'intérêt général, certains à se faire vacciner

3. Élection de Joe Biden : "Le moment est venu de guérir en Amérique." Le démocrate Joe Biden a été élu 46ème président des États-Unis, le 7 novembre dernier, après quatre jours d'attente particulièrement tendus. Voulant en finir avec l'ère Trump, le futur locataire de la Maison Blanche a promis d'être le président qui unifierait l'Amérique, après quatre années de tumultes et de divisions. Les résultats du scrutin n'ont toutefois pas permis de mettre un terme aux tensions : le président sortant Donald Trump a multiplié les actions en justice pendant plusieurs semaines, fustigeant des "fraudes électorales" sur lesquelles il n'a fourni aucune preuve. Des procédures qui n'ont pas abouti.

4. Double explosion à Beyrouth : Beyrouth embrasée, puis dévastée. Deux explosions survenues le 4 août dans la capitale libanaise ont détruit le port et les bâtiments alentours, tuant plus de 200 personnes et laissant 300 000 citoyens sans abri.

5. Décès de George Floyd : George Floyd, Afro-Américain de 46 ans, est mort, le 25 mai, asphyxié par un policier blanc, lors d'une interpellation à Minneapolis, dans l'État du Minnesota. La scène, filmée pendant une dizaine de minutes par une passante, montre la victime plaquée au sol par un policier qui l'immobilise avec un genou sur le cou. "Je ne peux pas respirer", répète-t-il, tandis que l'agent continue de l'étouffer. Malgré l'intervention des secours quelques minutes plus tard, George Floyd est déclaré mort dans la soirée.

A la Dinantaise, l'année 2020 a été riche en événements. Elle fut toutefois également marquée par la pandémie puisque, dès le 18 mars, le personnel fut placé en télétravail avec présence limitée au bureau. Les chantiers furent à l'arrêt jusqu'en mai et l'assemblée générale fut reportée en septembre. Notons l'action « distribution d'œufs en chocolat » à tous les locataires lors des fêtes de Pâques 2020. A la demande de la Direction, le service social a pris également régulièrement des nouvelles des locataires afin de les reconforter dans leur confinement. Opération appréciée !



2020 vit aussi le déménagement de la Régie des Quartiers vers Herbuchenne, dans les locaux anciennement occupés par la Régie ouvrière de la Société, installée maintenant dans un bel entrepôt au Zoning de la Voie Cuivrée à Sorinnes. La rénovation des locaux d'Herbuchenne, avec l'aide de la Fondation Roi Baudoin, a été une réussite. De plus, la présence de la Régie des Quartiers dans ce quartier de 111 logements est socialement la bienvenue.



En juillet, la Société apprenait que, dans le cadre du vaste plan de rénovation 2020-2024 initié par le Gouvernement wallon, elle était retenue pour rénover énergétiquement 159 logements pour un montant de subsides de 5.568.975,00 euros avec une enveloppe de 47.700,00 euros destinée à l'accompagnement social des locataires dans le cadre de ces travaux. Condition sine qua non : que la proposition de planification des opérations parvienne impérativement à la Société Wallonne du Logement avant le 31/12/2020. De plus, tous les logements concernés devaient être cadastrés (plans de chaque logement redessinés dans un logiciel spécifique). Notons que 25% de ces investissements sont à charge de la Société qui, de plus, n'aura aucun retour sur investissements (le loyer étant plafonné à 20% des revenus des locataires). Comme toutes les autres Sociétés de Logement de Wallonie, la Dinantaise espère ardemment une réforme locative, le système actuel ayant atteint ses limites. Dans un contexte difficile, la Société a relevé le défi et a pu, grâce à l'action simultanée de la Direction et des Référent cadastre et Responsable Immobilier, rentrer son plan dans les délais impartis. Ce plan fut approuvé par le Ministre le 9/3/2021.

Parallèlement à cela, le Gouvernement wallon, dans le cadre du plan de relance « **Get up Wallonia** », a approuvé, le 17/09/2020, le programme d'embellissement et de sécurisation des logements publics. La Société apprenait le 21/10/2020, que son enveloppe proméritée de subsides s'élevait à 156.411,38 euros, à charge, pour elle, de rentrer ses propositions pour le 31/01/2021, ce qui fut fait. Ce plan a été approuvé par le Ministre le 06/04/2021. Les résultats d'adjudication devront être transmis à la Société Wallonne du Logement pour le 30/09/2021.

Enfin, en novembre, la Société a répondu à l'appel à projets lancé par le Gouvernement Wallon visant la mise à disposition rapide d'ensembles de logements publics. Sur proposition de la Direction, l'option de construire des logements adaptés pour personnes âgées fut retenue; option résultant du drame rencontré par les familles dans les Maisons de Repos lors des différents confinements. Le 22/12/2020, Monsieur Collignon, Ministre du Logement, annonçait que la Société était retenue pour la construction de 10 logements et une enveloppe globale de subsides de 850.000 euros.

Une année bien chargée en émotions diverses : de la joie, de grandes satisfactions, de la détresse liée aux drames résultant de la pandémie mais toujours avec à l'esprit cette volonté de bien faire en totale transparence dans un souci permanent d'évolution positive.

Pensées émues pour nos chers disparus, victimes de la pandémie : Joseph LALOUX, Coopérateur privé, Papa du Directeur – Madame Monique BEKA, Maman de Philippe Damoiseaux, Administrateur privé – Fabrice DESPAS, ancien Commissaire de la Société Wallonne du Logement – Jean RICARD, Papa de Michel Ricard, Administrateur de la Commune



J'ai écrit ton nom...

J'ai écrit ton nom sur le sable,
Mais la vague l'a effacé.
J'ai gravé ton nom sur un arbre,
Mais l'écorce est tombée.
J'ai incrusté ton nom dans le marbre,
Mais la pierre a cassé.

J'ai enfoui ton nom dans mon cœur,
Et le temps l'a gardé.

RESPECT DU BIEN PUBLIC

Nous constatons que, dans divers quartiers, certains enfants n'hésitent pas à s'en prendre aux biens publics voire privés (dessins sur les murs, destruction de luminaires, boîtes aux lettres, ...) et ce, sans intervention des parents.

Nous insistons pour que ceux-ci interviennent en surveillant leurs enfants ou en faisant passer le message de respect du bien public. A défaut, nous nous verrons dans l'obligation de facturer aux fautifs les remises en état des dégâts occasionnés.

N° DE TELEPHONE—ERREUR

L'abbaye de Leffe nous informe qu'elle reçoit énormément d'appels téléphoniques de nos locataires.

En fait, le n° de l'Abbaye est le 082/22 36 10 — Le n° de La Dinantaise est le **082/213610**.

Nous vous remercions donc d'y faire attention lors de vos prochains appels.

CHASSIS PVC: QUEL ENTRETIEN ?

Tout d'abord, nous attirons votre attention sur le fait que, lors des rénovations, les châssis placés sont en PVC et qu'il est strictement interdit de forer dans ceux-ci. Nous vous donnons également quelques conseils d'entretien:

Entretien du PVC : un entretien léger, mais régulier :

L'entretien des portes et fenêtres en PVC ne nécessite pas l'utilisation de produits spécifiques, les nettoyants agressifs faisant plus de mal que de bien. Mais attention, il ne faut pas pour autant négliger vos portes et fenêtres en PVC ! Le PVC est facile à entretenir, mais cela ne signifie pas qu'il ne nécessite aucun entretien.

Comment entretenir les châssis en PVC ?

Avec un peu d'eau tiède et un chiffon doux ! N'utilisez jamais de produits abrasifs ou décapants et ne les agressez pas avec une éponge à récurer ! Vous risqueriez d'endommager définitivement le PVC. Utilisez de préférence de l'eau tiède, un chiffon doux et éventuellement un détergent non agressif. Cela suffit pour redonner un aspect neuf à vos profilés. Les fenêtres en PVC sont toujours équipées de **poignées robustes et durables**. Néanmoins, il est conseillé de vérifier de temps en temps que la quincaillerie soit bien huilée. Dans ce cas, vos fenêtres restent toujours en bon état et belles pendant de nombreuses années.

Enfin, encore un conseil : N'essayez jamais de peindre vos châssis en PVC ! Les châssis en pvc sont faciles à entretenir, mais ils exigent néanmoins un peu d'entretien !

SUS AUX 4 FORMES D'HUMIDITE

Chaque type d'humidité requiert une solution précise. Le bricolage mal effectué peut donc conduire à des dépenses inutiles, voire à des dégâts plus importants. Rappelons les formes d'humidité :

- 1) Humidité ascensionnelle : celle-ci, qui vient du sol, peut se combattre de cinq manières différentes :
 - a. Tout d'abord par le placement d'une barrière étanche par membrane. Grâce à cette méthode, les résultats obtenus sont bons mais ces travaux difficiles et de longue haleine doivent être exécutés par des professionnels. Cette opération est aussi coûteuse et gérée par la Société.
 - b. La deuxième solution consiste à empêcher le phénomène de capillarité en injectant un produit de synthèse. Les résultats sont bons et ces travaux doivent être exécutés par des professionnels.
 - c. Le recouvrement des maçonneries est une opération souvent dommageable car elle enferme l'humidité à l'intérieur des murs. A oublier !
- 2) Condensation : plus l'air est chaud, plus l'air contient de la vapeur d'eau. Si un local est chauffé à 20°C mais que la température d'un châssis ou d'un mur est de 10°C, la vapeur d'eau ira se condenser à ces endroits.

En clair, il s'agit de changer ses habitudes. Les résultats obtenus sont généralement satisfaisants. Mêmes caractéristiques en ce qui concerne la ventilation. Des grilles de ventilation comprennent une étanchéité trop poussée. Le climat intérieur sera plus sain. Surchauffer l'habitation est par contre un mauvais procédé, cher, malsain et inconfortable.

Certains logements disposent maintenant d'une ventilation mécanique.

Qu'est-ce que ventiler ?

Ventiler = remplacer l'air vicié de l'intérieur par de l'air frais venant de l'extérieur.

Pourquoi ventiler ?

Comme nous passons plus de 90 % de notre temps à l'intérieur, l'air y est souvent 5 fois plus pollué qu'à l'extérieur.

L'air intérieur ?

Respirer, cuisiner, se doucher, nettoyer, bref : vivre à l'intérieur entraîne la présence d'humidité, d'odeurs et de substances nocives. De même, le mobilier, les tapis, la peinture, les produits d'entretien ont une influence sur la qualité de l'air à l'intérieur.

La qualité de l'air ?

Trop d'humidité ou des concentrations trop élevées de CO₂ dans la maison peuvent causer des problèmes de santé. Allergies, perte de concentration, problèmes de sommeil, maux de tête, infections respiratoires...

Ventiler !

Il est crucial d'aérer suffisamment l'habitation à l'aide d'air frais de l'extérieur. C'est la seule garantie pour une bonne qualité d'air dans la maison. C'est le rôle d'un système de ventilation.

La ventilation intelligente !

Tout comme un thermostat intelligent, le système de ventilation s'adapte automatiquement à notre style de vie. C'est quand on prend une douche ou un bain que la ventilation est la plus importante et pas seulement dans la cuisine ou la chambre à coucher.

Comment ventiler intelligemment ?

Cela signifie ventiler uniquement où et quand c'est nécessaire dans le logement. Mieux encore, le système de ventilation le fait à votre place sans que vous ne deviez vous en préoccuper et cela génère une belle économie.

Tous les appartements de Gemechenne, rénovés dans le cadre des programmes Pivert ou impulsion logement 2018 et 2019, bénéficient de ce système. D'autres logements en seront équipés dans le cadre du plan de rénovation (voir ci-après). Il est important d'aspirer ou nettoyer les grilles de ventilation. La société vous épaulera à ce sujet (réflexion en cours).

Je peux résoudre les problèmes d'humidité dans ma maison !



CHEZ MOI...

Quand je prépare les repas, des gouttes d'eau coulent sur les murs de la cuisine

Les fenêtres sont souvent couvertes de buée (ou de givre en hiver)



Les portes ou les fenêtres sont difficiles à fermer

Le plâtre des murs se dégrade et se fissure, les peintures s'écaillent, les papiers peints se décollent, le bois pourrit



Des taches vertes, noires ou verdâtres de moisissures apparaissent aux angles des murs extérieurs et des plafonds, derrière les meubles, les rideaux ou les cadres



Les tissus et les canapés ont l'air humides

Il y a une odeur de renfermé ou de moisi dans les armoires et dans la maison

SI VOUS AVEZ PLUS DE 2 , IL EST TEMPS DE RÉAGIR !

LES PROBLÈMES D'HUMIDITÉ ONT SOUVENT POUR ORIGINE LA VAPEUR D'EAU QU'ON PRODUIT DANS LA MAISON

Dans la maison, nous produisons beaucoup de vapeur d'eau en respirant et en transpirant. Mais aussi, lorsque nous prenons un bain ou une douche, préparons les repas, faisons la lessive ou la vaisselle. En moyenne, **une famille de 4 personnes produit chaque jour environ 10 litres d'eau sous forme de vapeur !**

Ainsi, l'air de la maison contient toujours de la vapeur d'eau invisible. Lorsque de l'air chaud chargé de vapeur d'eau rencontre une surface froide (une fenêtre à simple vitrage, un mur froid...), **la vapeur d'eau se transforme en eau liquide**, c'est le phénomène de condensation. Le vitrage se couvre alors de buée et l'eau coule vers le châssis ou l'eau mouille et dégrade le plafonnage ou le papier peint.

QUE FAIRE ?

1. Changer certaines habitudes

Voici quelques idées pour produire moins de vapeur d'eau.



- ▶ Un couvercle sur une casserole permet de garder la vapeur d'eau à l'intérieur de la casserole.
- ▶ Il est préférable de faire

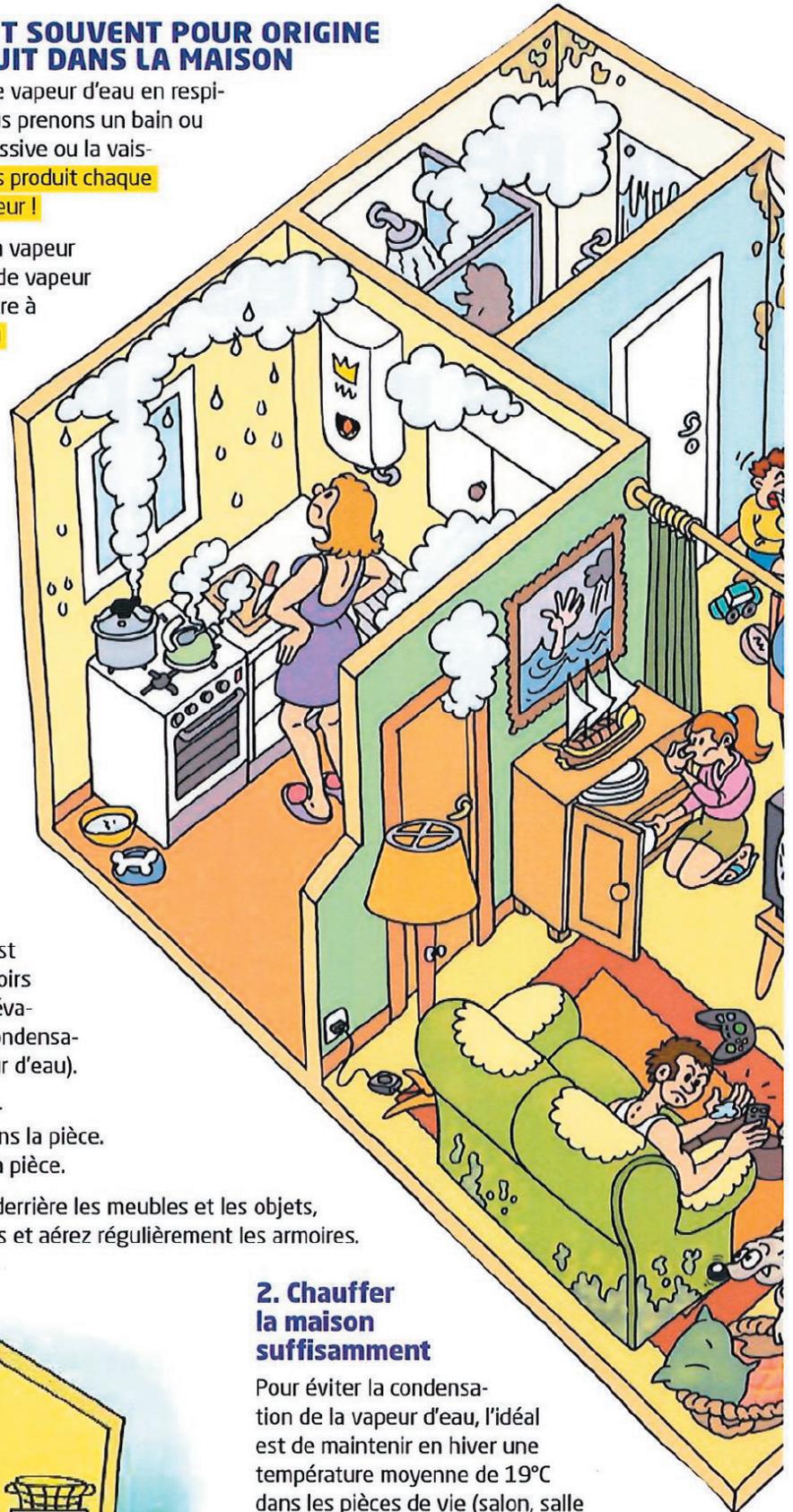
sécher le linge à l'extérieur. En hiver, s'il est bien aéré, un local séparé des pièces de vie est un bon endroit pour pendre le linge. Les sècheurs à linge devraient toujours avoir un conduit d'évacuation vers l'extérieur (sauf les sècheurs à condensation qui produisent beaucoup moins de vapeur d'eau).

- ▶ 1 litre de pétrole brûlé dans un poêle non raccordé à une cheminée produit 1 litre d'eau dans la pièce. Évitez l'usage prolongé du poêle sans aérer la pièce.
- ▶ Pour empêcher les moisissures de s'installer derrière les meubles et les objets, évitez d'adosser ceux-ci contre les murs froids et aérez régulièrement les armoires.



2. Chauffer la maison suffisamment

Pour éviter la condensation de la vapeur d'eau, l'idéal est de maintenir en hiver une température moyenne de 19°C dans les pièces de vie (salon, salle à manger, cuisine...) et de 15°C à 17°C dans les chambres à coucher. Pendant vos périodes d'absence, mettez le chauffage de la maison en veilleuse sur 15°C.



3. Aérer les pièces de la maison pour en chasser l'humidité

➤ **Lorsqu'on prépare le souper, il y a de la buée sur les fenêtres et même sur les murs.**

Eh oui ! Dans la cuisine, c'est comme dans la salle de bains, on produit de grandes quantités de vapeur d'eau. **Il faut tout faire pour que cette humidité n'envahisse pas toute la maison** en fermant la porte et en aérant la pièce au moment de la préparation des repas ou après un bain ou une douche.

➤ **Dans les chambres à coucher, les vitres sont souvent couvertes de buée le matin !**

Oui, c'est normal, lorsque nous dormons, nous produisons de la vapeur d'eau par la respiration et la transpiration. Encore une fois, si nous n'aérons pas, cette humidité risque de se condenser derrière la garde-robe ou carrément sur les vêtements ou le matelas. **Il est bon d'entrouvrir les fenêtres pendant la nuit lorsque le chauffage est au ralenti** ou d'ouvrir le matin pendant 10 à 15 minutes en coupant le chauffage.

➤ **Mais si j'aère, ça va refroidir ma maison en hiver ?**

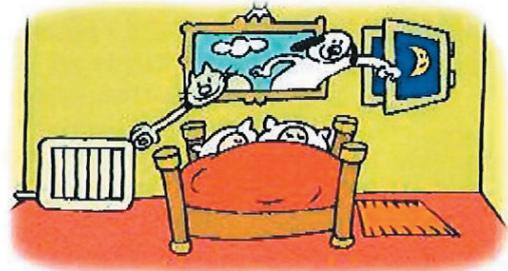
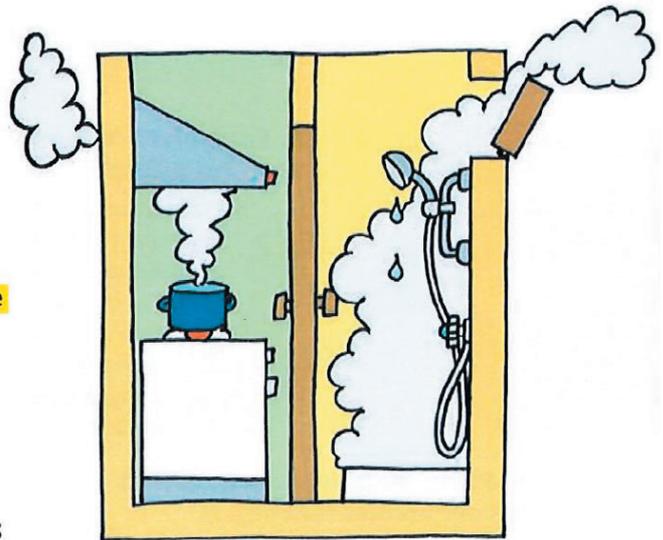
Oui, mais peu, car en ouvrant les fenêtres pendant une courte durée (10 à 15 minutes), les murs n'ont pas le temps de se refroidir et l'air frais sera, lui, très vite réchauffé par le système de chauffage. Et c'est bien comme ça, car **il faut environ 1.000 fois plus d'énergie pour chauffer un volume de mur que pour chauffer un même volume d'air.**

➤ **Oui, mais en Belgique, il n'arrête pas de pleuvoir, alors est-ce que je ne vais pas faire rentrer l'humidité en aérant ?**

Eh bien non ! En hiver, même lorsqu'il pleut, **l'air froid extérieur est toujours plus sec que l'air chaud de la maison** : l'air froid ne peut pas « contenir » autant de vapeur d'eau que l'air chaud.

➤ **Bon, si j'ai bien compris, toutes les pièces de la maison doivent être aérées en fonction de l'humidité que l'on y produit.**

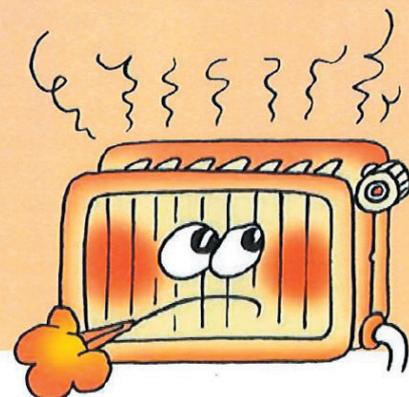
Oui, c'est tout à fait ça, **aérons les pièces où nous produisons beaucoup de vapeur d'eau** ou dans lesquelles nous sommes nombreux.

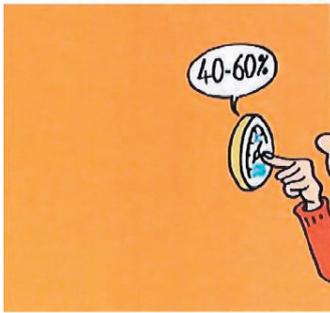


L'HUMIDITÉ ET MA SANTÉ

Trop d'humidité dans la maison favorise le développement d'acariens (animaux microscopiques), de blattes et de moisissures (champignons microscopiques) responsables d'allergies respiratoires (bronchites, asthme...). Les moisissures peuvent aussi causer des irritations des yeux, du nez ou de la peau, et même être responsables d'intoxications. Ce sont les enfants qui sont les plus touchés.

L'humidité produit une ambiance étouffante (moite). Des murs humides entraînent une sensation de froid qui oblige à chauffer trop la maison et augmente ainsi la consommation d'énergie.





4. Contrôler l'humidité dans les pièces

Un taux d'humidité compris entre 40 et 70% est propice à une bonne qualité de l'air intérieur. Pour contrôler ce paramètre, un hygromètre est bien utile.

5. Parer au plus urgent, quand les moisissures sont déjà là

Si des moisissures se sont développées, il faut les éliminer rapidement, car elles sont très toxiques pour la santé. Les surfaces contaminées seront nettoyées avec de l'eau de Javel* diluée : 2 à 4 mesures d'eau pour 1 mesure d'eau de Javel. Laissez agir 10 à 15 minutes, rincez à l'eau claire puis



séchez les surfaces. Pendant le nettoyage, il faut bien aérer le local et mettre des gants. S'ils sont moisis, les tissus, les matelas, les jouets en peluche... doivent être lavés ou remplacés si nécessaire.

6. Se mettre à l'abri sur le plan juridique

L'humidité dans la maison peut parfois aussi provenir d'un problème lié au bâtiment : fuite dans une conduite d'eau, gouttière détachée, infiltration d'eau de pluie dans la toiture ou dans les façades extérieures, manque d'étanchéité des murs de fondation à l'humidité du sol... Mieux vaut alors avertir immédiatement le propriétaire par lettre recommandée. On évite ainsi d'être tenu responsable par le propriétaire s'il n'a pas été averti à temps des dégradations. Normalement, **le bail précise qui doit prendre en charge les travaux de réparations** (le locataire ou le propriétaire).

Ces travaux peuvent également être l'occasion pour le

propriétaire **d'organiser la ventilation dans la maison**. Par exemple, lors du remplacement des vitrages, choisissez des châssis de fenêtres avec des grilles de ventilation : elles assureront une entrée d'air permanente et limitée.

(*) ce produit peut nuire à l'environnement et à la santé. À utiliser dilué et uniquement en cas de nécessité.



QUI CONTACTER ?

- J'ai besoin d'un renseignement technique

▷ Guichets de l'Energie : 078/15.15.40 (permanence du mardi au vendredi de 9H00 à 12H00)

- Je cherche des informations sur la qualité de l'air dans ma maison

▷ Espace Environnement : 071.300.300 (permanence du lundi au vendredi de 9H30 à 12H30)
Rue de Montigny, 29
6000 Charleroi
www.espace-environnement.be

- J'ai besoin d'un accompagnement ou d'une aide juridique

▷ Solidarités Nouvelles : 071/30.36.77
Rue Léopold, 36
6000 Charleroi

▷ Syndicat des Locataires : 02/522.98.69
Square Albert 1er, 32
1070 Bruxelles

- Je crois que mes problèmes de santé sont liés à des problèmes d'humidité

▷ Votre médecin généraliste Il peut contacter Espace Environnement pour obtenir les coordonnées d'un service d'analyse des milieux intérieurs

- Existe-t-il des primes pour m'aider à résoudre les problèmes d'humidité dans la maison ?

▷ Info-Conseils Logement en Région wallonne:
N° vert de la Région wallonne : 0800-1 1901

Communiquez cette information à vos voisins !



RÉGION WALLONNE

Avec le soutien de la Ministre de la Santé,
de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances



Espace Environnement



TRAPPAGE CHATS ERRANTS



Vous êtes nombreux, chaque année, à nous interpeller pour signaler que vous avez trouvé des chatons âgés de plus de 6 semaines. Pourtant, vous avez déjà aperçu une mère errante dans votre jardin ou vu naître ces bébés, mais vous attendez qu'ils soient sevrés pour nous demander de l'aide. Quand les chatons grandissent sans contact humain, il est très difficile pour nous de les rendre sociables. Personne n'aime adopter ceux qui soufflent, mordent, griffent et se cachent pour ne pas être pris dans les bras. Très souvent, lorsque nous confions à une famille d'accueil des chatons sevrés, mais de mère sauvage, nous nous rendons compte avec tristesse, au bout de quelques semaines, que c'est un échec et qu'ils resteront inadoptionnels. Il est trop tard pour les remettre en liberté sur leur terrain. Alors, nous les accueillons au refuge où ils ne pourront jamais être heureux, ni adoptés. Chaque année, notre chatterie est pleine en un rien de temps. Ce n'est vraiment pas la bonne solution.

Pour nous aider d'une façon efficace, ainsi que toutes les associations qui prennent en charge ces félins, il faut nous signaler les groupes de chats errants, les mâles, les femelles en chaleur ou gestantes.

De nombreuses communes sensibilisées par la problématique des chats sauvages ont un budget prévu pour les stériliser. Si ce n'est pas le cas dans votre région, nous sommes là et nous disposons de cages pour capturer les peureux, sauvages ou blessés. Ces trappes ne provoquent aucune souffrance.

Si vous apercevez une portée, même si les chatons ne sont pas sevrés, appelez-nous, ils peuvent être pris en charge avec leur mère par une famille d'accueil.

Si vous-même êtes propriétaire d'un chat et que vous éprouvez des difficultés financières pour assumer la stérilisation, nous vous guiderons pour trouver une solution.

Depuis 2018, l'obligation de stériliser est entrée en vigueur.

Petit à petit, nous espérons sensibiliser un maximum de personnes et les pouvoirs publics, à la nécessité de stériliser massivement les chats.

Contrairement aux idées reçues, les chats sont tributaires de notre bon vouloir. Ils ne savent pas se débrouiller seuls et ont besoin des humains pour survivre.

Avec les avancées de la médecine vétérinaire, les vaccins, la population féline ne fait qu'augmenter.

Pour les milliers de chatons pris en charge par les refuges chaque année, quelques centaines seront adoptés. Les autres seront euthanasiés, ou mourront car ils sont trop fragiles et attraperont tous les virus qui passent.

Ce n'est pas contre nature de stériliser les chats, c'est aider la nature à réguler ce trop-plein de félins et empêcher certaines personnes de noyer les chatons ou de les jeter contre le mur.

Ne prenez pas ces animaux pour des objets ou un cadeau, ce n'est pas non plus un jouet pour les enfants !

CONCLUSION

Notre objectif passe par le trappage, mais à la différence des sociétés de capture, nous trapons pour stériliser, non pour euthanasier. Nous trapons pour soigner, non pour tuer.

Nous trapons pour la vie, non pour la mort.

Et si nous rendons service aux communes, nous ne sommes pas des nettoyeurs publics : nous œuvrons avant tout pour la réhabilitation et la vie du chat errant.



C'est une info de votre
cclp
cclpdinantait@gmail.com

PLAN EMBELLISSEMENT

Complémentairement au plan de rénovation 2020-2024, notre société a été retenue pour procéder à des travaux d'embellissement des quartiers pour un montant de ± 160.000 euros.

Après analyse des critères, la société va procéder aux travaux suivants :

- 1) Rénovation de la parlophonie et des boîtes aux lettres d'un immeuble de 42 appartements, rue du Grand-Pré 34-36 à Dinant (Herbuchenne).
- 2) Rénovation des abords (trottoir d'un immeuble de 42 appartements, rue du Grand-Pré, 34-36 à Dinant (Herbuchenne).
- 3) Rénovation des portes d'accès avec parlophonie et boîtes aux lettres de 2 immeubles sis Avenue Père Pire 49 à 55 à Leffe-Dinant.

Les appels d'offres étant en cours, les travaux devraient être effectués cette année.

DES NOUVELLES DE NOS CHANTIERS

Le chantier de rénovation énergétique de 42 appartements rue des Perdreaux et rue des Alouettes à Gemmeche se termine. Une première phase concernant 20 appartements rue des Perdreaux 27,29 et 31 et rue des Alouettes 27-29 a été réceptionnée le 17/05/2021. Un grand merci à la plupart des locataires pour leur collaboration car, pour l'entreprise, travailler en site occupé et en pleine pandémie, n'est pas facile. Pour rappel, les travaux consistaient au placement du chauffage central, de la ventilation mécanique, du remplacement des châssis et de la toiture et du bardage avec isolation des façades, le tout pour atteindre le label énergétique « B » et améliorer sensiblement le confort des locataires et réduire leurs charges énergétiques.

Le décompte final de la phase 1 s'élève à 636.855,35 € HTVA.

La phase 2 sera réceptionnée fin aout. Elle concerne les logements sis rue des Perdreaux 13 à 25.



Mettet : construction de 30 logements

Suite à la faillite de l'entreprise générale, ce chantier est à l'arrêt depuis plusieurs mois.

Depuis début 2020, la société a instruit les procédures pour :

- Saisir les cautionnements de l'entreprise défaillante.
- Faire l'état des lieux précis des travaux exécutés.
- Préparer les nouveaux cahiers de charges pour terminer les travaux.

Un premier marché de travaux de mise en ordre de 15 logements est en cours d'approbation. La société espère que plusieurs logements seront occupés cette année.



Yvoir (Spontin) construction de 6 logements passifs.

Ce chantier avance bien : le bardage des façades est en cours, les logements ayant été carrelés. Les travaux devraient être réceptionnés fin de l'été. Mais l'entreprise est confrontée à des problèmes d'approvisionnement de matériaux suite à la pandémie.



Anhée (Annevoie) – Rénovation du Presbytère en 6 logements

Depuis notre dernier bulletin, on peut affirmer que ce chantier a bien avancé ! Toutefois, l'entreprise est confrontée à des difficultés en approvisionnement de matériaux si bien que la pose des châssis des nouveaux logements est retardée à fin aout.



Hastière (Hermeton) – 2 chantiers de construction de 3 logements

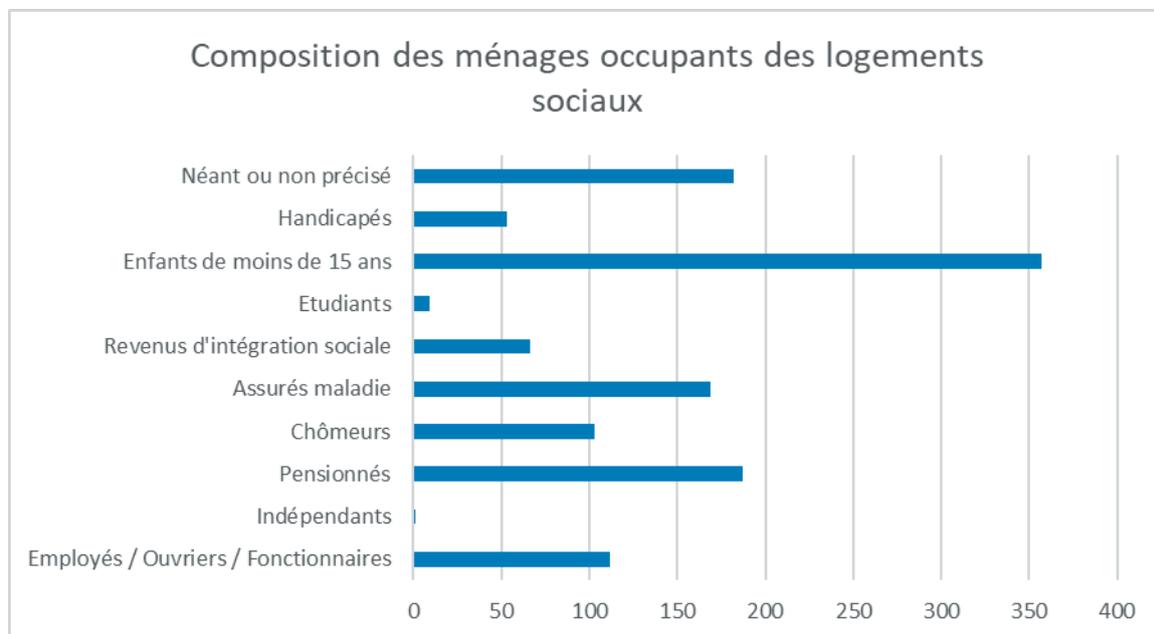
Bonnes nouvelles pour ces 2 chantiers qui seront réceptionnés avant l'été. Le premier, sis rue de la Libération, a une architecture classique et bien intégrée, l'autre, sis Chaussée de Dinant est d'une architecture contemporaine très agréable. Ces logements basse énergie feront le bonheur des locataires !



STATISTIQUES 2020

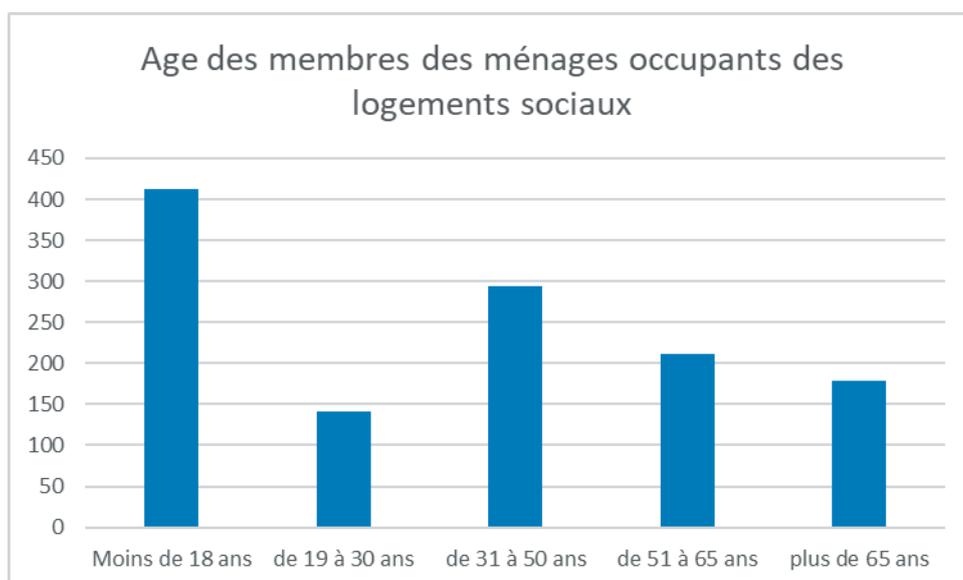
Statistiques de revenus au 31/12/2020 des logements sociaux occupés (*)

(*) ne tient pas compte des logements d'équilibre et moyens



Nombre de logements sociaux occupés	582
Nombre de personnes composant les ménages	1.239
Employés / Ouvriers / Fonctionnaires	112
Indépendants	1
Pensionnés	187
Chômeurs	103
Assurés maladie	169
Revenus d'intégration sociale	66
Etudiants	9
Enfants de moins de 15 ans	357
Handicapés	53
Néant ou non précisé	182
Nombre de ménage disposant de revenus professionnels	113
dont ménages ayant plus d'un revenu professionnel	12
Nombre de ménages disposant de plus d'un revenu	95

Age des membres des ménages occupant des logements sociaux



Catégories d'âge des membres du ménage	
Moins de 18 ans	413
de 19 à 30 ans	142
de 31 à 50 ans	294
de 51 à 65 ans	211
plus de 65 ans	179
la plus âgée a 96 ans	

Statistiques d'attribution 2020

	2020
Nombre de logements attribués	56
Nombre de mutations interne	13
Nombre de dérogations aux conditions d'attribution	3
Nombre de candidats au 31/12/2020	445
dont nombre de plus de 6 mois	316
Renouvellement 2021	
Nombre de radiés pour non-renouvellement (février 2021)	143
Nombre de candidatures renouvelées (février 2021)	113
Autres (attribution, 2 refus, retour courriers)	57



Le Fonds Social Chauffage

Le Fonds Social Chauffage offre un soutien financier sous forme d'allocation de chauffage à toutes les personnes qui rencontrent des difficultés à payer leurs factures de chauffage. Vous trouverez dans ce bulletin d'Information toutes les conditions auxquelles vous devez satisfaire pour prétendre vous aussi à cette allocation de chauffage.

Le Fonds Social Chauffage... un geste chaleureux!

Vous vous chauffez avec un des types de chauffage suivants :

- ✓ le gasoil de chauffage
- ✓ le pétrole lampant (type c)
- ✓ le gaz propane en vrac

Et vous appartenez à une des catégories suivantes :

1ère catégorie: les bénéficiaires de l'Intervention majorée de l'assurance maladie Invalidité

- ✓ *VIPO ou : veuf ou veuve, invalide, pensionné(e) ou orphelin*
- ✓ *enfant handicapé ayant une allocation familiale majorée*
- ✓ *chômeur de longue durée (depuis plus d'un an) âgé de plus de 50 ans*
- ✓ *bénéficiaire de la garantie de revenus aux personnes âgées (GRAPA ou RGPA)*
- ✓ *bénéficiaire d'une allocation de remplacement de revenus pour personne handicapée*
- ✓ *bénéficiaire du revenu d'intégration sociale (RIS)*
- ✓ *bénéficiaire d'une aide sociale équivalente au revenu d'intégration.*

Et le revenu de votre ménage remplit les conditions de la 2ème catégorie.

2ème catégorie: les ménages à faibles revenus

(Pour les montants : renseignez-vous auprès du Fonds Social Chauffage ou de votre CPAS)

3ème catégorie : les personnes surendettées

Si vous bénéficiez d'un règlement collectif de dettes ou d'une médiation de dettes

et que le CPAS a constaté que vous ne pouvez pas faire face au paiement de votre facture de chauffage.

Alors, vous avez droit à une allocation de chauffage

- ✓ Le montant de l'allocation dépend du type de chauffage, du prix par litre et la catégorie à laquelle vous appartenez.
- ✓ La livraison doit être faite entre le 1er janvier et le 31 décembre.
- ✓ Pour les combustibles livrés en grande quantité, l'allocation varie entre 14 cents et 20 cents par litre.
- ✓ Par période de chauffe et par ménage résidant dans le même logement, cette allocation est octroyée pour 1.500 litres au maximum.
- ✓ Pour le gasoil de chauffage et le pétrole lampant (type c) acheté en petite quantité à la pompe, il existe une allocation forfaitaire de € 210,00.

Où et quand introduire votre demande ?

Auprès du CPAS de votre commune et dans les 60 jours de la livraison.

Quels documents devez-vous communiquer ?

Vous devez au moins communiquer les documents suivants :

- ✓ *une copie de la carte d'identité du demandeur*
- ✓ *une copie de la facture ou du bon de livraison*
- ✓ *lorsque vous habitez dans un immeuble à appartements, une attestation du propriétaire ou du gestionnaire avec le nombre de logements concernés par la facture*
- ✓ *pour la catégorie 3, une copie de la décision d'admissibilité ou de l'attestation du médiateur*

Pour vérifier si vous répondez aux conditions de revenus mentionnées ci-dessus, le CPAS consultera par voie Informatique vos données de revenus, directement auprès du SPF Finances ainsi que celle des membres qui composent votre ménage. Le CPAS peut vous contacter en cas de demande de renseignements complémentaires.

(Pour plus d'Info, adressez-vous au CPAS, de votre commune, ou téléphonez au numéro de téléphone gratuit du Fonds Social Chauffage : 0800/90.929, ou consultez le site web: www.fondschauffage.be.)

Les paiements échelonnés

Afin d'alléger la facture des consommateurs, le gouvernement a décidé de créer une série de mesures sociales.



Conditions minimales

L'arrêté royal, du 28 novembre 2008, porte les conditions minimales des contrats relatifs à la fourniture de gasoil de chauffage avec paiement échelonné, offerts par les commerçants enregistrés (dénommé ci-après «contrat»). Cet arrêté prend effet à partir du 13 décembre 2008.

Les principales conditions minimales sont les suivantes:

- ✓ il s'agit d'un contrat exclusif;
- ✓ un nouveau ou premier contrat est un contrat à durée déterminée et a une durée de 24 mois;
- ✓ si le contrat à durée déterminée n'est pas résilié, il est prolongé automatiquement pour une durée indéterminée;
- ✓ un contrat à durée indéterminée est toujours résiliable mais avec un délai de préavis de 1 mois;
- ✓ si le nouveau ou premier contrat est résilié par anticipation par lettre recommandée, une indemnité est due (maximum 75 euro);
- ✓ le montant mensuel dû est calculé sur base de la consommation annuelle de gasoil de chauffage prévue;
- ✓ le montant mensuel peut être modifié à certaines conditions, aussi bien à la demande du consommateur qu'à la demande du commerçant;
- ✓ au plus tard, le jour de la première livraison, un acompte du prix facturé doit être payé :
- ✓ acompte = minimum 50% du prix de facturation pour une livraison d'au moins 1000 litres;
- ✓ les livraisons suivantes seront de 1000 l au minimum, à moins que la contenance de la citerne soit inférieure à 1200 l; alors les livraisons seront de 900 litres;
- ✓ le consommateur reçoit un décompte annuel;
- ✓ il n'y a pas d'obligation de domiciliation ou d'ordre permanent;
- ✓ plusieurs possibilités de paiement doivent être offertes parmi lesquelles le paiement par domiciliation qui doit respecter l'article 74.32 de la loi du 6 avril relative aux pratiques du marché et à la protection du consommateur.

Les paiements échelonnés sont déjà en vigueur depuis le 1er janvier 2006. La décision du 28 novembre 2008 prévoit une modification du cadre juridique (initialement créé à la fin de l'année 2005 et en 2006) sur de tels contrats.



Liste des commerçants enregistrés

http://economie.fgov.be/fr/consommateurs/Energie/Facture_energie/mesures_sociales_energetiques

Liste partielle des livreurs de combustible offrant le système de Paiements Echelonnés (suivant A.R. 28 novembre 2008)



www.fondschauffage.be

Réduisez votre consommation d'énergie...
c'est tout bénéfique pour vous!

Pour réduire votre facture énergétique... réduisez votre consommation!

De petits efforts peuvent faire une grande différence! Pour réduire votre consommation et économiser sur votre facture énergétique, il suffit de modifier quelques habitudes quotidiennes et de privilégier l'efficacité afin de ne pas sacrifier votre confort thermique.

Quelques conseils pratiques pour réduire sa consommation énergétique...



Colmatez les fentes et les trous pour éviter les courants d'air; la pose de bandes isolantes vous aidera à empêcher le froid d'entrer (vous les trouverez dans la plupart des magasins de bricolage).

Régalez le chauffage en position 'nuit' (idéalement 15°C) chaque fois que vous quittez la maison et une heure avant de vous coucher.

Ne chauffez que les pièces où vous vivez le plus.

En journée, baissez le thermostat de 1°C. Un petit geste qui permet d'économiser entre 5 et 7% de sa facture de chauffage.



Placez derrière vos radiateurs une feuille 'réfléchissante'. Vous éviterez ainsi une importante perte d'énergie. De même, apposez un film isolant sur vos vitres. Vous verrez que c'est très efficace.



Purgez et dépeussez régulièrement vos radiateurs.

Baissez les volets et fermez les tentures en fin de journée, dès le coucher du soleil.

Veillez à bien dégager les radiateurs. Évitez de les recouvrir ou de placer des objets devant l'élément chauffant afin de favoriser une bonne circulation de la chaleur.



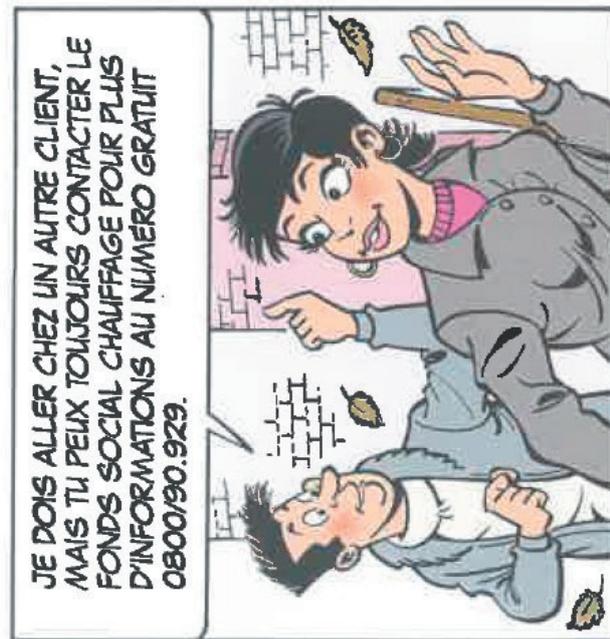
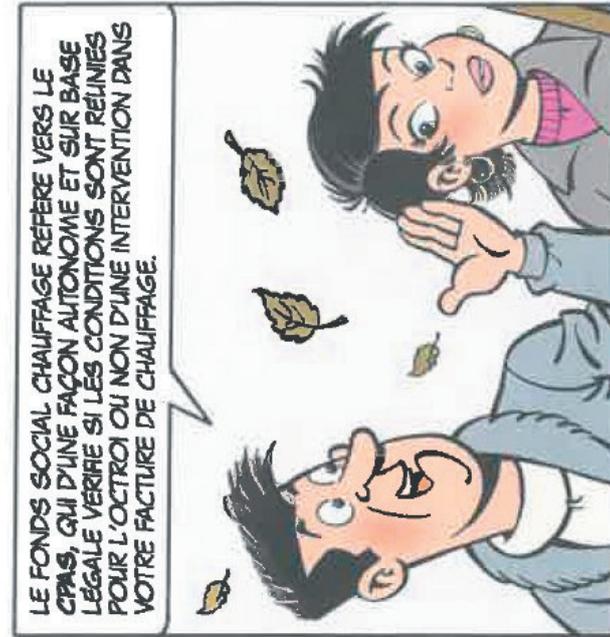
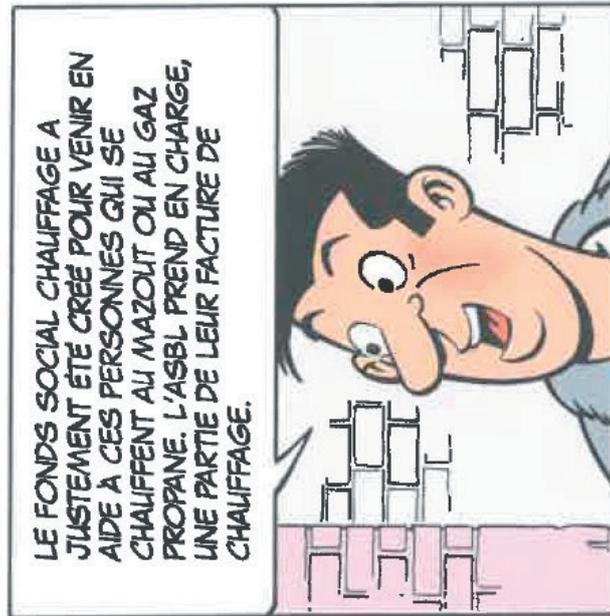
Surveillez le taux d'humidité: un air trop sec procure plus rapidement une sensation de froid.



Aérez correctement vos pièces d'habitation: il est préférable d'ouvrir complètement les fenêtres pendant un quart d'heure et de les refermer plutôt que de les laisser entrouvertes pendant des heures.



Réduisez votre consommation d'énergie... c'est tout bénéfice pour vous!



Le Fonds Social Chauffage ne garantit nullement que l'information reprise dans cette bande-dessinée soit adéquate, exacte et complète, et se dégage ainsi de toute responsabilité.

Date de l'édition : octobre 2014
© Steve Van Bael - Fonds Social Chauffage.